



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 12 Octobre 2021**

---

**PRESENTS** : Mme Edith COLIN ; M. Laurent RIGHI ; M. Guy MICHEL ; M. Patrice MARINI ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Philippe PISIU ; M. Gérard RAULET ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Alain ECKEL ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Jean-François MARIEMBERG (à compter du point 8) ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Daniel ROESER.

**EXCUSES ou REPRESENTES** : M. José PLUVINET ; M. Daniel DROMRE ; M. Serge DE CARLI (pouvoir à M. Patrice MARINI) ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. Stephan BRUSCO) ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Patrick RISSER (pouvoir à M. Pierrick SPIZAK).

**ABSENTS** : M. Adrien ZOLFO ; M. Richard RAULLET ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Michel JOUFFROY ; M. Jean-Jacques PIERRET.

---

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Monsieur José PLUVINET,
- Monsieur Daniel DROMRE,
- Monsieur Serge DE CARLI, pouvoir étant donné à Monsieur Patrice MARINI
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Stéphane BRUSCO
- Monsieur Gilles DESTREMONT
- Monsieur Patrick RISSER, pouvoir étant donné à Monsieur Pierrick SPIZAK.

Le Président rappelle le contexte de la période et explique la distanciation mise en place au niveau de la salle du Conseil.

**Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 15 juin 2021.

**Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.**



**Point n°2 : Modification de l'acte constitutif de la régie d'avance**

Le Président passe la parole à Brigitte NICLOT. Elle explique qu'il convient de détailler d'avantage l'acte constitutif initial en précisant certains articles comptables afin de ne pas avoir de rejet par la trésorerie et de prendre en charge des dépenses qui n'étaient pas prévues dans l'acte constitutif initial. L'interprétation du plan comptable pouvant être différent suivant les services.

**Le Conseil d'Administration approuve cette modification à l'unanimité.**

**Point n°3 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2015 et suivants**

Le président reprend la parole en rappelant que la CRC n'était pas intervenue au SMTOM depuis plus 15 ans. Le rapport n'a pas de remarques négatives sur la gestion et la probité du syndicat. Le Président informe que les personnes venues ont pris connaissance du mode de gestion du syndicat, ce qui a pris du temps.

Le Président présente les différentes remarques et les conclusions du rapport de la CRC.

**Le Conseil d'Administration prend acte du rapport définitif de la CRC.**

**Point n°4 : Rapport d'activité 2020**

Le Président présente le Rapport d'activité sans revenir sur tout le détail. Il rappelle que l'année 2020 aura vu une augmentation des tonnages absorbés par l'usine à la suite de la pandémie de COVID-19. Il aborde également le fait que nous aurons 2 BRS en fonctionnement sur l'usine au premier semestre 2022.

Edouard STILL précise que le rapport présente une grosse évolution par rapport aux données financières relatives au coût du traitement des ordures ménagères. L'outil MAXIVAL permet d'avoir une stabilité en termes de coûts que n'ont pas d'autres collectivités (exemple du SIRTOM avec une augmentation de plus de 50 % du coût de traitement des ordures ménagères).

**Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2020.**

**Point 5 : Information sur les marchés et contrats attribués pour 2020-2021**

Le Président passe la parole à Gérard RAULET, Vice-Président en charge des finances. Monsieur RAULET informe le Conseil d'Administration des marchés et contrats qui ont été attribués pour les années 2020 et 2021.

**Le Conseil prend acte des marchés et contrats passé pour les années 2020-2021.**



**Point 6 : Convention de partenariat avec le SIRTOM**

Le Président reprend la parole en rappelant le rapport de la CRC qui mentionne les opportunités pour le SMTOM de se tourner vers d'autres collectivités. Le Président rappelle que nous n'avons pas attendu le rapport de la CRC et qu'un des objectifs fixés par le SMTOM est d'augmenter le tonnes en OMR.

Les choses ont avancé depuis décembre 2020 et nous sommes arrivés à une convention qui est jointe afin de permettre au Président de signer la convention de partenariat. Le SIRTOM a déjà autorisé son Président à signer la convention.

Le Président informe que cela va enclencher une réaction forte de la part de SUEZ titulaire aujourd'hui du marché. SUEZ se retournera donc contre le SMTOM afin d'établir de nouvelles conditions.

**Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention.**

**Point 7 : Convention TRIPARTITE SCRELEC/COREPILE/SMTOM**

Le président passe la parole à Christian BUNAR, Vice-Président en charge du suivi de l'usine. Il présente ce point et informe le conseil que les expéditions effectuées n'ont pas posé de problèmes au repreneur.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec les éco-organismes.

**Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à signer les conventions.**

Arrivée de Monsieur MARIEMBERG à 18h06.

**Point 8 : Avenant n°15 au marché de conception/construction/exploitation MAXIVAL**

Monsieur BUNAR présente les premières tendances de l'avenant 15. Le Président reprend la parole afin d'apporter des précisions concernant SUEZ, le fait que nous arrivions à 10 ans avec la deuxième clause de revoyure.

Sur la partie technique de l'avenant 15, Edouard STILL précise qu'en régie, nous ne savons pas couvrir les frais de personnel pour la réception des OMR au tarif de SUEZ. Il évoque l'évolution de la composition des encombrants par rapport à 2006. Il y aura des choses également concernant la protection incendie. L'accidentologie est très sévère aujourd'hui sur les centres de tri. Il est nécessaire d'éviter la ruine des bâtiments et nous avons donc de l'argent à mettre en 2022 pour la protection des bâtiments.

Monsieur PISIU demande s'il n'est pas possible de prendre des systèmes qui évoluent en même temps que l'évolution des normes. Edouard STILL répond que nous nous basons sur la norme pour avoir la conformité à l'instant T.

Monsieur CIMARELLI demande quand a lieu la prochaine commission de sécurité. Il est répondu que n'étant pas ERP, nous ne sommes pas soumis à la commission de sécurité.

Il va vraisemblablement y avoir des impacts sur les projets du SMTOM. Il va y avoir une cuve au niveau du nouveau terrain afin de protéger l'ensemble du site.



**Le Conseil après en avoir débattu prend information de ces possibles évolutions.**

**Point 9 : Convention OCAD3E**

Le Président passe la parole à Stephan BRUSCO, Vice-Président en charge des déchetteries. Il explique que les conventions doivent être votées séparément contrairement à la précédente délibération.

**Le Conseil approuve à l'unanimité ces convention et autorise le Président à la signer.**

**Point 10 : Convention ECOSYSTEM**

Pour la même raison que le point précédent, cette convention doit être revotée.

**Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer.**

**Point n°11 : Reversement au titre de 2020**

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. En mentionnant les montants de la répartition des reversements, il précise que les acomptes pour 2021 ont été versés.

**Le Conseil autorise les reversements au titre de 2020 aux collectivités concernées.**

**Point n°12 : Marché second BRS – travaux complémentaires**

Gérard RAULET rappelle que le SDIS, dans son avis sur le PC, avait demandé de vérifier le débit. Les derniers tests effectués n'ont pas été en mesure d'apporter la preuve de ce débit. Il est proposé d'installer d'ores et déjà une réserve de 240 m3 et de voir pour installer une autre réserve avec les autres travaux de protection.

Monsieur ECKEL demande si des subventions peuvent être accordées. Brigitte NICLOT informe qu'elle va regarder ce qu'il est possible d'obtenir. Gérard RAULET propose de reporter la demande car en fin d'année cela est compliqué.

Il présente également les autres travaux :

- ✓ Réhausse de charpente et de bardage,
- ✓ Sécurisation des toitures et facilitation de l'entretien,
- ✓ Travaux électriques

Monsieur PISIU demande s'il n'est pas envisageable de faire du photovoltaïque. Edouard STILL répond qu'on peut toujours faire mais qu'il est nécessaire de vérifier la bonne adéquation de la charpente. Monsieur PISIU revient sur l'atelier réalisé par l'Agglomération de Longwy sur la transition énergétique et il a trouvé le projet réalisé par LEXY sympathique. Il faudrait pouvoir regarder à baisser les coûts ou trouver des recettes. Madame COLIN informe qu'elle a reçu un projet de convention pour le développement de projets photovoltaïques sur l'agglo.

**Le Conseil approuve à l'unanimité les travaux complémentaires et autorise le président à signer l'avenant au marché correspondant.**



**Point n°13 : Décision modificative n°2 au budget 2021**

Gérard RAULET présente la délibération modificative. Celle-ci prend notamment en compte la modification de l'affectation du résultat 2020.

Elle s'équilibre à 137 330,92 € en section de fonctionnement et à 654 589,88 € en investissement.

**Le Conseil approuve cette décision modificative à l'unanimité.**

**Point n°14 : Opération nettoyage de printemps 2021**

Gérard RAULET présente ce point. Il informe le conseil des 10 dossiers qui sont parvenus dans les délais. Le dossier de la commune de Crusnes présenté par Monsieur ECKEL déposé après la limite a été pris en compte.

**Le Conseil approuve les versements au titre des subventions de nettoyage de printemps 2021.**

**Point n°15 : Délibération cadre relative aux durées d'amortissement**

Gérard RAULET informe les membres que pour donner suite au rapport de la CRC, il convient de prendre une délibération cadre pour les durées d'amortissement. Il présente les durées d'amortissement pour chaque article. Cette délibération cadre n'empêche pas de prendre en compte des durées spécifiques compte tenu des particularités du site.

**Le Conseil adopte à l'unanimité ces durées d'amortissement.**

**Point n°16 : Recrutement d'un technicien**

Monsieur RAULET explique qu'au regard de l'évolution du site, des tensions qui existent avec SUEZ et de l'augmentation de la charge de travail, il est proposé d'ouvrir un poste de Technicien qui viendrait en renfort du Directeur Technique et ce à compter de 2022.

Monsieur BRUSCO demande si cela met en cause le recrutement pour le poste de Chargé(e) de communication. Il est répondu que non.

**Le Conseil approuve à l'unanimité l'ouverture d'un poste de technicien et autorise le Président à lancer la procédure de recrutement ainsi qu'à ouvrir les crédits à ce poste au BP 2022.**

**Point n°17 : Information – Etude biodéchets**

Le Président passe la parole à Daniel ROESER qui informe le Conseil que le marché pour l'étude des biodéchets est attribué à la société SAGE ENGINEERING et qu'une réunion de restitution de la phase 1 se tiendra le 18 octobre dans les locaux du SMTOM.



**Point n°18 : Budget Annexe Méthanisation – Budget Primitif 2021**

Le Président passe la parole à Gérard RAULET qui informe que depuis le 15 juin dernier, nous avons voté un budget pour la méthanisation et demandé de nombreuses fois à la trésorerie la marche à suivre. Celle-ci nous a répondu hier après-midi. Il s'avère que nous sommes déjà hors délais. Il convient donc de voter un budget primitif.

Ce budget est présenté et s'équilibre à 632 677,98 € en investissement.

**Le Conseil approuve le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Méthanisation.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 7 décembre 2021 à 17 h 00.

**Le PRESIDENT**

**Laurent RIGHI**